

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2023 à 18h00 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 juin 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre COMBES

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 54 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - André DONZE - Philippe CAHN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Martine GUILBAUD (suppléante) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Yoann GRONCHI - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Frédéric BUR (suppléant) - Patrick TITZ - Alain NICOLAS - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 31

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Michel TREMORI a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Eric RICHARD - Patrick LEDOUX a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Christian TEULADE - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pierre COMBES - Thierry TATONI a donné pouvoir à Marie-Christine LAURENT - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Claude BAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Christian CORNILLAC

Déchets

127-2023 Acquisition d'un camion type polybenne d'occasion pour la réalisation de la collecte des cartons bruns en régie sur le territoire de la CCBDP

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1er avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant l'acquisition de colonnes aériennes pour la collecte des cartons bruns sur le territoire de la CCBDP ;

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule d'occasion type polybenne pour être opérationnel rapidement afin d'effectuer la collecte en régie ;

Il convient de signer la proposition financière avec la société ADOUR VEHICULES INDUSTRIELS sise 680 rue de la Ferme Larrouquère à MONT DE MARSAN pour un pour un montant de 85 000 € HT soit 102 000 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la signature de la proposition financière à la société ADOUR VEHICULES INDUSTRIELS pour un montant de 85 000 € HT soit 102 000 € TTC ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 06/07/2023

Mise en ligne le : 07/07/2023

Ampliation à :